

792

Vendredi 26 avril 1963.

Cérémonie solennelle de remise
du prix Balzan, Rome 10 mai 1963.

Département politique. Proposition du 18 avril 1963 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du 25
avril 1963 (adhésion).

Vu la proposition du département politique et d'entente avec le
département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La délégation officielle de la Suisse lors de la remise solennelle du prix Balzan de la paix et de l'humanité au Pape Jean XXIII, le 10 mai à Rome, est composée de M. Frédéric Fauquex, président du Conseil des Etats, chef de la délégation, de M. Philippe Zutter, ambassadeur de Suisse en Italie.
2. Une indemnité journalière de 100 francs est allouée à M. Fauquex. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de M. Fauquex sont à porter au budget sous chiffre 103.201.04 rubrique "Délégations désignées par le Conseil fédéral".

Extrait du procès-verbal au département politique, en 10 exemplaires, pour exécution; au département des finances et des douanes, pour son information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Berne, le 18 avril 1963

O.191-150.-GD/mp

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lCérémonie solennelle de remise
du prix Balzan, Rome 10 mai 1963

Le délégué du Conseil fédéral auprès de la Fondation internationale Balzan, M. le Conseiller national F. Maspoli, a, au nom de ladite Fondation, invité le Président de la Confédération en tant que Président d'honneur de la Fondation Balzan à assister à la cérémonie au cours de laquelle, le 10 mai à Rome, sera remis au Pape Jean XXIII le prix de la paix et de l'humanité. Une invitation a été également adressée à MM. les Conseillers fédéraux Wahlen et Tschudi. Le Conseil fédéral, dans sa séance du 26 mars, a décidé de décliner ces invitations afin d'observer la pratique relative aux déplacements à l'étranger de ses membres et pour se réserver d'être présent aux cérémonies de la Fondation Balzan qui auront lieu en Suisse. Le nonce apostolique à Berne a été informé de l'attitude du Conseil fédéral par lettre que le Chef du Département politique lui a fait parvenir le 28 mars.

Le Président du Conseil national et le Président du Conseil des Etats ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires de l'administration fédérale ont fait l'objet d'invitations à la cérémonie de Rome du 10 mai, invitations qui leur ont été adressées par le premier président du Comité général des prix Balzan, M. Giovanni Gronchi.

M. Frédéric Fauquex, Président du Conseil des Etats, a accepté de se rendre à Rome pour cette occasion. Il y représentera les Autorités fédérales et se trouvera, ainsi, à la tête de la délégation suisse qui comprendra en outre M. Philippe Zutter, notre ambassadeur en Italie. De la sorte, les Autorités italiennes, les organisateurs de la cérémonie du 10 mai et l'Etat du Vatican seront assurés, du fait de la présence à Rome de notre délégation, de l'intérêt que les Autori-

- 2 -

tés fédérales portent à la remise au Pape Jean XXIII du prix Balzan de la paix et de l'humanité.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. La délégation officielle de la Suisse lors de la remise solennelle du prix Balzan de la paix et de l'humanité au Pape Jean XXIII, le 10 mai à Rome, est composée de M. Frédéric Fauquex, Président du Conseil des Etats, chef de la délégation, de M. Philippe Zutter, Ambassadeur de Suisse en Italie.
2. Une indemnité journalière de 100 frs est allouée à M. Fauquex. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de M. Fauquex sont à porter au budget sous chiffre 103.201.04 rubrique "Délégations désignées par le Conseil fédéral".

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour rapport joint:

- au Département fédéral des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique, en 10 exemplaires, pour exécution;
- au Département des finances et des douanes, pour son information.